



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Oue  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7e étage, suite 7300  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6  
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Oue  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7e étage, suite 7300  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6

<b>Title - Sujet</b> Réhab. Canal St-Anne-Bellevue ph. 2	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EE520-183281/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> R.077243.410	<b>Date</b> 2018-05-18
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MTC-560-14847	
<b>File No. - N° de dossier</b> MTC-8-41004 (560)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-06-01</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Ghali, Camille	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mtc560
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (514) 607-2190 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

EE520-183281/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.077243.410

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

MTC-8-41004

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc560

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## Modification No.1

Cette modification a pour but de repousser la date de fermeture de cet appel d'offres.

### **Enlever :**

#### **Date de fermeture**

2018/05/25 14:00 Heure avancée de l'Est (HAE)

### **Insérer :**

#### **Date de fermeture**

2018/06/01 14:00 Heure avancée de l'Est (HAE)

Aussi, cette modification a pour but, de partager le Compte rendu de la visite optionnelle du 8 mai 2018 (voir ci-joint).

**- Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés -**



---

### Compte rendu de la visite optionnelle du 8 mai 2018 (10 h 30 à 11 h 40)

En plus des deux représentant de Parcs Canada, d'un représentant de TPSGC et d'un représentant de Tetra Tech, étaient présentes à la visite optionnelle les entreprises suivantes :

- MVC Océan
- Mistras Services
- Deric Construction
- Rainville & Frères
- Gestion SCIS inc.
- L Alteby\*

\* Les noms inscrits étaient illisibles sur la feuille des présences.

Le représentant de TPSGC rappelle que le système Achats et Ventes du Gouvernement du Canada reste le seul site officiel et reconnu par TPSGC pour l'émission des addendas, questions, réponses et autres. Le site d'achats et ventes est accessible via les adresses suivantes :

<https://achatsetventes.gc.ca/> ou <https://buyandsell.gc.ca/>

Les questions devront donc être posées à l'agent d'approvisionnement et elles recevront réponses, de façon formelle, par la publication des réponses sur le site d'achats et ventes. Il n'est pas autorisé de communiquer directement avec le concepteur ou d'autres intervenants au projet.

Le représentant de Tetra Tech énumère certains des enjeux principaux du projet, notamment la cohabitation avec les usagers du site pendant la période d'ouverture du Canal, la réalisation des travaux en période automnale et hivernale, l'accès limité au site ainsi que l'espace restreint sur le site. Le mur de la zone 23 est l'élément prioritaire du projet et doit être traité comme tel dans l'organisation et l'ordonnancement des travaux.

Une visite des lieux est effectuée. La localisation approximative proposée du pont temporaire est indiquée sur le site. Rappel est fait que la conception du pont est dévolue à l'entrepreneur, en fonction de ses besoins, pour la réalisation du projet. Il est également mentionné qu'un addenda suivra afin de permettre la mise en place du pont dans un autre axe, en amont de l'écluse. L'addenda modifiera également les zones d'utilisation du site, puisque le contrat de réhabilitation de l'écluse prévue par d'autres est reporté à une date ultérieure au présent projet.

Une question est posée relativement au délai « tampon » de 20 jours qui doit être prévu par l'entrepreneur dans l'établissement de son calendrier de travaux. (Voir article 1.3.5 de la section 01 32 16.07). Il est noté que ce délai vise à limiter les risques de report de certains travaux, au-delà de la date de réouverture de l'écluse en mai 2019, et non pas à faire porter à l'entrepreneur les risques liés à des conditions imprévisibles ou à des demandes additionnelles de travail pouvant être



Travaux publics et  
Services gouvernementaux Canada  
Direction des biens immobiliers  
Région du Québec

**Réhab. Canal-Sainte-Anne-de-Bellevue – ph.2**  
**N° DOSSIER : EE520-183281/A**  
**N° PROJET : R.077243.410**

---

faites par le Ministère. Néanmoins, il est rappelé que les retards causés par des conditions climatiques défavorables ou des conditions relevant de la responsabilité de l'entrepreneur ne pourront être comptabilisés à l'intérieur de ce délai « tampon ».